



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2025**

Numéro de délibération **11/2025**

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A, Deshons C, Barrat M, Bouvet E, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C.

Absents : Majourel F,

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : **BOUVET Elisabeth**

Objet de la Délibération : **AUTORISER M. LE MAIRE A ENGAGER UN POURPARLERS POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune depuis de nombreuses années souhaite devenir propriétaire du terrain situé en face de la Mairie afin d'y aménager une zone de stationnement et créer la place publique qui manque à Cros et faire un aménagement ludique en bordure du Vidourle. Aujourd'hui le propriétaire des parcelles (voir plan ci-joint) :

F 597 (317m²) ; F 595 (73m²) ; F 593 (117m²) ; F 598 (1500m²) ; F 553 (1064m²) ; F 191 (623m²) et la F 555 (800m²) soit un total de 4494 m², souhaite les vendre pour un montant de 60 000.00 € soit un prix de 13.35/m².

Le Maire précise qu'en l'état actuel de règlement d'urbanisme en application à Cros, ces parcelles ne sont pas constructibles mais sont raccordées au réseau Électrique, Assainissement et Eau potable et que leur emplacement répond pleinement aux besoins de la Commune et le fait que si la collectivité ne devient pas propriétaire de ce terrain, le propriétaire trouvera un autre acheteur.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de répondre favorablement à l'offre qu'a présentée le propriétaire de ces parcelles et de l'autoriser à engager toutes les démarches afin de procéder à l'achat de ce terrain.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ, des membres présents et représentés

AUTORISE :

Le Maire à engager toutes les démarches afin de procéder à l'achat de ce terrain.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du

Commune :
CROS (099)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : *F*
Feuille(s) :
Qualité du plan :
Echelle d'origine : *1/2500*
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 16/08/2016
Support numérique : _____

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 207 Y
Document vérifié et numéroté le 16/08/2016
A CDIF NIMES
Par Patrick BIERMANN
Inspecteur
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
_____, le _____

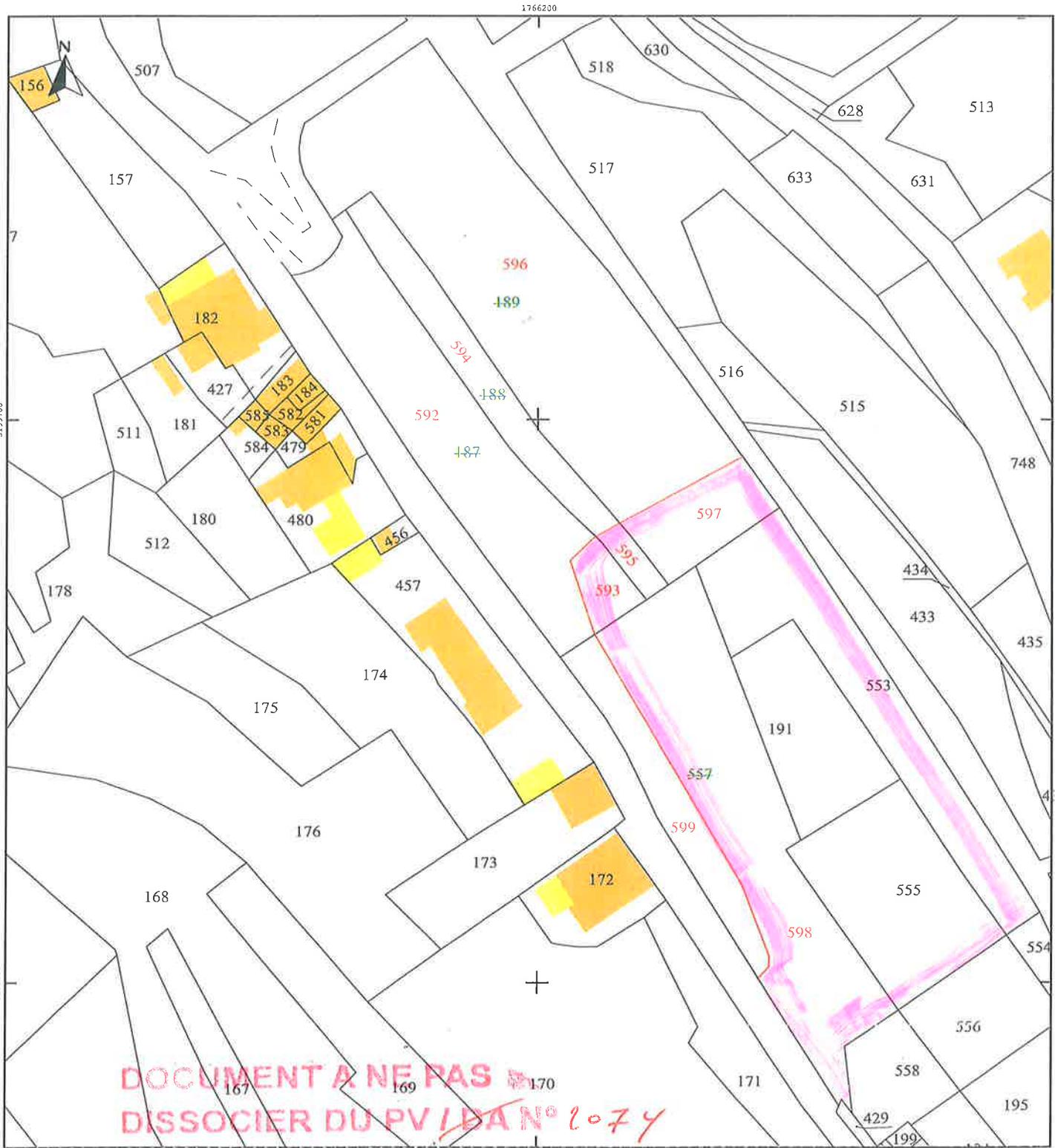
Centre des Impôts foncier de :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage
dressé
Par GAZAN (2)
Réf. :
Le 16/08/2016

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriée, etc...)

Document vérifié et numéroté le 16/08/2016



**DOCUMENT A NE PAS
DISSOCIER DU PV / DA N° 207 Y**



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 MARS 2025

Numéro de délibération 12/2025

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Princé M.A, Deshons C, Barrat M, Bouvet E, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C.

Absents : Majourel F,

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : AUTORISER M. LE MAIRE A CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN

M. le Maire expose au Conseil Municipal afin de financer l'achat du terrain de 4494 m² situé en face de la Mairie et ayant fait l'objet de la délibération n°11/2025 du 20 mars 2025.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant de 50 000 €, au taux LIVRET A + 0.30% pour une durée de 25 ans,

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

AUTORISE :

- M. le Maire à contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) un emprunt composé d'une ligne de prêt d'un montant de 50 000 €, au taux LIVRET A + 0.30% pour une durée de 25 ans,

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2025**

Numéro de délibération **13/2025**

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A, Deshons C, Barrat M, Bouvet E, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C.

Absents : Majourel F,

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : **BOUVET Elisabeth**

Objet de la Délibération : **AUTORISER M. LE MAIRE A PRESENTER UN DOSSIER A LA DDTM POUR LA REMISE EN ETAT DU PONT DE MALIGNOS**

Le Maire rappelle que les travaux de remise en état des maçonneries du Pont de Malignos imposent la présentation d'un dossier de déclaration de travaux en Rivière et un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences de notre projet sur le site NATURA 2000 situé à proximité auprès de la DDTM.

Le Maire présente la minute du dossier préparé par notre Maître d'œuvre qui comporte la nature des travaux et les mesures à prendre pour éviter une pollution du fleuve Vidourle qui passe sous l'ouvrage.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter ces 2 documents à la DDTM pour accord des mesures proposées avant réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

AUTORISE :

Le Maire à présenter ces 2 documents à la DDTM pour accord des mesures proposées avant réalisation des travaux.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du



Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2025**

Numéro de délibération **14/2025**

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A, Deshons C, Barrat M, Bouvet E, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C.

Absents : Majourel F,

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : **BOUVET Elisabeth**

Objet de la Délibération : AUTORISER M. LE MAIRE A SIGNER LE DEVIS NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER PRESENTE PRECEDEMENT PONT MALIGNOS POUR UN MONTANT DE 2050.00 € HT

Le Conseil Municipal ayant validé la minute du dossier de déclaration de travaux en rivière et l'évaluation simplifiée des incidences des travaux sur le site NATURA 2000 situé à proximité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis nécessaire à l'établissement du dossier définitif pour un montant de 2050.00 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

AUTORISE

M. le Maire à signer le devis nécessaire à l'établissement du dossier définitif pour un montant de 2050.00 € HT.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Prefecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 Mars 2025

Numéro de délibération 15/2025

L'an 2025
et le 20 Mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Vieillard Baron A ; Malcoste E.

Absents : Majourel F

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

LISTE DES DEPENSES A IMPUTER AU C/623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES »

Le Service de Gestion Comptable SGC SUD CEVENNES de Quissac a demandé à notre collectivité territoriale de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à enregistrer au c/623 « Publicité, Publication, Relation Publique », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur présentation de M. le Maire, il est envisagé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte c/623, d'une manière générale :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et touristiques et les diverses présentations, cocktails et vins d'honneur servis lors de réceptions officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, pacs, décès, anniversaires de mariage, récompenses sportives, culturelles, militaires, ou lors de réceptions officielle (*Exemples : gerbes de fleurs pour les cérémonies du 8 mai, 18 juin, 11 novembre*)
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,
- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux Fêtes de Noël (*sapin, chocolat, spectacle*),



- Le règlement des factures de sociétés, et troupes de spectacle et autres frais liées à leurs prestations ou contrats (*Exemples : intervenants, droit d'auteur SACEM et SPRE*) organisé par la Mairie
- Les frais de repas dans le cadre des fêtes et cérémonies organisées par la Commune (*Exemple : repas des Aînés*),
- Les colis gourmands de fin d'année destinés aux Aînés et aux Agents
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- L'abonnement a Panneau Pocket
- L'impression de bulletin municipal et autres impressions, les cartons d'invitation, des cartes de vœux,
- Les catalogues et imprimés liés à l'Etat Civil et à l'Urbanisme (*Exemple : feuilles de publication des bans, certificats, Reliure de Registre*)
- La cotisation d'adhésion annuelle à la fondation du patrimoine

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

A L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

DECIDE D'AFFECTER

Les dépenses reprises ci-dessus au compte c/623 « Publicité, Publications, Relations Publiques » dans la limite des crédits prévus au budget.

AUTORISE

M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVE



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 Mars 2025

Numéro de délibération 16/2025

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Bouvet E., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Vieillard Baron A ; Malcoste E.

Absents : Majourel F

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, la Maire déclare la séance ouverte

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT COMPTABLE M49 AEP, ASSAINISSEMENT : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 55/2020 « AMORTISSEMENT M49 AEP » ET LA DELIBERATION DU 04 SEPTEMBRE 2008 « AMORTISSEMENT COMPTABLE M49 ASSAINISSEMENT » suite à une demande de complément.

M. le Maire expose aux conseillers Municipaux que suite à une demande de complément d'information sur la durée des amortissements comptable M49, il y a lieu de d'annuler la délibération n° 55/2020 prise le 14 Décembre 2020 et la délibération du 04 septembre 2008 concernant la durée d'Amortissement AEP/ASSAINISEMENT et ainsi refixer les durées d'amortissement avec les actualisations.

M. le maire rappelle au Conseil Municipal l'instruction budgétaire et comptable M 49 Relative au service de l'eau et de l'assainissement. Les communes doivent délibérer sur la durée d'amortissement des biens communaux.

Le conseil municipal ouï son maire et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

DECIDE de fixer l'amortissement **AEP ET ASSAINISSEMENT** :

BIEN – 500.00€ : biens de faible valeur	1 AN
OUTILLAGE ET MATERIEL : 500 € et 5 000 € :	5 ANS
OUTILLAGE ET MATERIEL : 5 000 € et + :	10 ANS
POSE COMPTEURS : 5 000 € et +	10 ANS
- 5 000 €	5 ANS



DECIDE de fixer l'amortissement AEP :

Installation AEP du réseau du mas de Bourget et Aigue Vive, la télésurveillance les installations d'A.E.P. :

OUVRAGE DE GENIE CIVIL, CAPITAL

CANALISATIONS ADDUCTION EAU 50 ANS

INSTALLATION TRAITEMENT EAU POTABLE,
POMPES, APPAREILS ELECTRO-MECANIQUE

15 ANS

BATIMENTS DURABLES

30 ANS

AGENCEMENT AMENAGEMENTS DE BATIMENT,
INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

15 ANS

DECIDE de fixer l'amortissement ASSAINISSEMENT :

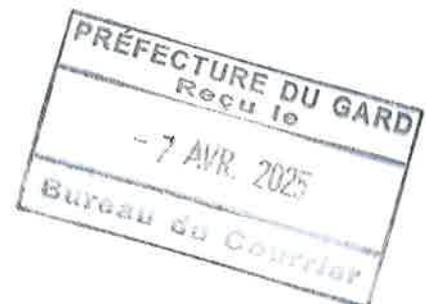
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 60 ANS

SATAION D'EPURATION

« Ouvrage de génie civil » 60 ANS

« Ouvrage courants, bassin de décantation » 30 ANS

Fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 17/2025

L'an 2025
et le 20 mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Princé M.A, Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C.,

MM : Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F.

Procuration : Majourel F à Cazes M,

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth
Objet de la Délibération

BUDGET ASSAINISEMENT 2024 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

Déclare que le compte de gestion du Budget de l'ASSAINISEMENT pour l'année 2024 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le



Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 18/2025

L'an 2025
et le 20 mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM : Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E. Vieillard Baron A

Absents : Majourel F,

Procuration : Majourel F à Cazes M,

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET A.E.P. 2024 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 les titres définitifs,
les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par
Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes
figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats
de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de
passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

L'UNANIMITÉ, des membres présents et représentés,

Déclare que le compte de gestion du Budget de l'A.E.P. pour l'année 2024 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 19/2025

L'an 2025
et le 20 mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C, Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F

Procuration : Majourel F à Cazes M,
A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRINCIPAL 2024 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

L'UNANIMITÉ, des membres présents et représentés,

Déclare que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL pour l'année 2024 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2025**

Numéro de délibération **20/2025**

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A, Deshons C, Barrat M, Bouvet E, Cazes M, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E., Grousset C.

Absents : Majourel F,

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été élu secrétaire : **BOUVET Elisabeth**

Objet de la Délibération : **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que pour les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

(Article L2121-14 du CGCT).

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un(e) conseiller(e) municipal(e) pour présider la séance pour le vote des comptes administratifs de 2024.

Il propose que M. Frank DUBIEZ assume cette fonction.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Le Conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ, des membres présents et représentés

Élit Frank DUBIEZ, première adjoint, pour présider la séance du vote des comptes administratifs de 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 MARS 2025

Numéro de délibération 21/2025

L'an 2025
et le 20 Mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : F. DUBIEZ, 1^{er} Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

ABSENTS : Majourel Fabienne,

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération :

C.A. 2024 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'ASSAINISSEMENT.
De l'année 2024 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2024	128.67 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	15 062.09 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024 :	15 190.76 €

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2024 :	123.63 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	32 022.69 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	32 146.32 €

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL 47 337.08 €

Au moment du vote M. le Maire se retire. M DUBIEZ F prend la présidence de CM

Après en avoir délibéré, le conseil **par 10 voix « POUR »**

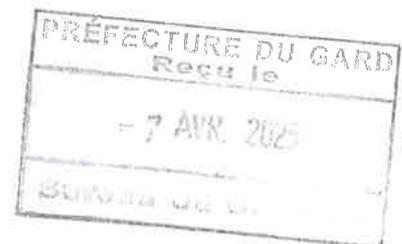
APPROUVE à l'UNANIMITÉ

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 du BUDGET DE l'ASSAINISSEMENT tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Prefecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 22/2025

L'an 2025

et le 20 mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, 1^{er} Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A.

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

ABSENTS : Majourel Fabienne,

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération :

C.A. 2024 A.E.P.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'A.E.P. De l'année 2024 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2024	6 905.59 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	162 258.92 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024 :	169 164.51 €

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2024 :	- 212 147.02 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	5 927.02 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	- 206 220.00 €

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL - 37 055.49 €

Au moment du vote M. le Maire se retire. M.DUBIEZ F prend la présidence de CM
Après en avoir délibéré, le conseil, **par 10 Voix « POUR »**

APPROUVE à l'UNANIMITÉ

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 du BUDGET DE l'A.E.P. tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du





30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 MARS 2025

Numéro de délibération 23 /2025

L'an 2025
et le 20 MARS
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, 1^{er} Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

ABSENTS : Majourel Fabienne,

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **C.A. 2024 PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'année 2024 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2024	13 346.41 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	533 099.12€
AFFECTATION 2024	- 1 280.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024 :	545 165.53€

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2024 :	- 18 531.52 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	28 246.78 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	9 715.26 €

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL 554 880.79 €

Au moment du vote M. le Maire se retire. M.DUBIEZ F prend la présidence du CM Après en avoir délibéré, le conseil **par 10 voix « POUR »**

APPROUVE à l'UNANIMITÉ

le résultat de clôture de l'exercice 2024 du BUDGET PRINCIPAL tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Publication
du

Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 24/2025

L'an 2025

Et le 20 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F.,

Procuration : Majourel F à Cazes M,

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2024 du BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT 32 146.32 €

EXPLOITATION 15 190.76 €

TOTAL 47 337.08 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

De ne pas effectuer d'affectation de résultat en investissement.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

dépôt en Préfecture le

du



Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 25/2025

L'an 2025

Et le 20 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E, Vieillard Baron A

Absents : Majourel F.,

Procuration : Majourel F à Cazes M,

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **BUDGET A.E.P. - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2024 du BUDGET DE L'A.E.P.

INVESTISSEMENT	- 206 220.00 €
EXPLOITATION	169 164.51 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	
DEPENSES	74 660.24 €
RECETTES	320 141.89 €
TOTAL :	208 426.16 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

De ne pas réaliser d'affectation de résultat pour le BUDGET AEP 2025

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le

Publication

du



Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du 20 mars 2025

Numéro de délibération 26/2025

L'an 2025

Et le 20 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F.,

Procuration Majourel F à Cazes M,

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2024 du BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	545 165.53 €
INVESTISSEMENT	9 715.26 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	
DEPENSES	13 774.28 €
RECETTES	0.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	4 059.02 €

Après avoir oui son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

D'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 4 059.02 €

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification du

dépôt en Préfecture le

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2025**

Numéro de délibération **27/2025**

L'an 2025

et le 20 mars

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F.,

Procuration : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

TARIFS EAU 2025

M. le maire propose aux conseillers de ne pas changer les tarifs de l'eau en 2025 et de laisser les tarifs de 2024

Comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	149.00 € HT
Prix du M3	1.69 € HT

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré

À L'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ

De fixer les tarifs de l'EAU à compter de 2025 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 20 Mars 2020

Numéro de délibération 28/2025

L'an 2025

et le 20 Mars

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Bouvet E., Princé M.A., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F.,

Procurations : Majourel F à Cazes M,

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

TARIFS ASSAINISSEMENT 2025

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT pour 2025 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe

105.00 € HT

Prix du M3

0.91 € HT

Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

ACCEPTÉ

De fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT à compter de 2025 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Prefecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2025**

Numéro de délibération **29/2025**

L'an 2025

Et le 20 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F,

Procurations : Majourel F à Cazes M,

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

TAUX D'IMPOSITION 2025

M. le Maire propose aux conseillers de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales pour l'année 2025, et de maintenir les taux :

Taxe foncière (bâti)..... 38.51 %

Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Taxe Habitation (R.S)..... 10.26%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 tel que proposés par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 202**

Numéro de délibération **30 /2025**

L'an 2025

et le 20 MARS

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

Absents Majourel F,

Procurations : Majourel F à Cazes M,

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2025 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 27 702.67 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 43 606.32 €

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2025 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 MARS 2025**

Numéro de délibération **31/2025**

L'an 2025

et le 20 MARS

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A

Absents Majourel F,

Procurations : Majourel F à Cazes M,

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'A.E.P. 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2025 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 239 811.30 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 453 033.68 €

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif de l'A.E.P. Pour l'année 2025 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **20 mars 2025**

Numéro de délibération **32/2025**

L'an 2025

et le 20 mars 2025

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2025

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A.

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Majourel F.,

Procurations : Majourel F à Cazes M

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUR EQUILIBRE :

Les dépenses pour 320 196.27 €

Les recettes pour 792 362.51 €

SECTION INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 707 559.28 €

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2025 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Notification

Du